



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 25 avril 2022

PLAN DE SAUVEGARDE DE LA FILIERE PORCINE OUVERTURE DU VOLET 2 – AIDE DE STRUCTURATION – A PARTIR DU 25 AVRIL

Pour soutenir les élevages porcins dont l'équilibre économique est fragilisé par une hausse des coûts de production combinée à une baisse des prix de vente de leur production, l'Etat a mis en place un plan de sauvegarde de la filière.

Une aide d'urgence à la trésorerie, premier volet de ce plan, a permis d'apporter une avance forfaitaire de 15 000 € aux exploitations les plus touchées.

Le deuxième volet de ce plan de sauvegarde de la filière porcine est un dispositif de prise en charge des pertes, calculée selon le type d'animaux élevés et le niveau de spécialisation de l'exploitation. Il est doté d'une enveloppe nationale de 175 millions d'euros. Cette aide est destinée aux exploitations agricoles spécialisées dans l'élevage porcin à plus de 20 %.

Les demandes d'aide sont dématérialisées et le portail ouvre à partir du lundi 25 avril. Les dossiers complets seront financés en fonction de leur ordre d'arrivée, jusqu'à la consommation complète de l'enveloppe.

Le dépôt des dossiers, les modalités d'attribution de l'aide et les pièces justificatives à fournir sont disponibles sur le site de FranceAgrimer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/PORCS-Plan-de-sauvegarde-Volet-2-restructuration>

La DDT se tient à la disposition des exploitants agricoles par messagerie à l'adresse : ddt-calam@drome.gouv.fr ou par téléphone au 04 81 66 80 50 ou 04 81 66 80 25.

Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle
Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme